

ÉDITO : Contemporanéité, mon œil

L'été se termine mais le soleil ne semble pas avoir été informé et nous gratifie d'un septembre aux airs de juin. Ou alors, le climat est dans la même tourmente « restructurante » que la DGFIP et ça nous promet de belles catastrophes météorologiques en perspective. La différence entre le climat et la DGFIP, c'est que l'atmosphère s'échauffe plus facilement du côté de Phœbus que dans les rangs des agents, même parmi ceux qui servent Hélios quotidiennement.

Et pourtant, sans même évoquer la dégradation des conditions de travail de tous, le gel des salaires, le RIFSEEP qui, chacun et tous réunis, auraient en d'autre temps jeté la colère des agents dans la rue, rien que la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus, ce nouveau coup de poignard du gouvernement dans le dos de la République et de sa première devise « liberté », devrait faire péter le thermomètre social.

Car enfin, aussi bien en tant qu'agent qu'en tant que contribuables on nous prends pour des cons (ou des benêts ou des bourriques ou des crétins ou tout ce que tu veux de moins grossier lecteur aux yeux sensibles et à l'hypocrisie en pavois, c'est toi qui choisis le fonds reste de toute façon merdeux).

Voilà une mission qui fonctionne aussi bien qu'on est en droit de l'exiger avec des taux de recouvrement en phase amiable qui flirte avec le 100 %, avec un recouvrement qui s'effectue à plus de 80 % par des moyens techniques de paiement qui ne nécessitent aucune intervention des services.

Alors pourquoi ? Pour quelle raison changer l'équipe qui gagne ? Pour offrir la « Contemporanéité de l'impôt » au redevable nous explique-t-on. Comme s'il ne l'avait pas déjà avec la liberté totale de modification de ses

acomptes provisionnels ou de ses prélèvements mensuels.

Au lieu de ça on nous annonce la mise en place d'un prélèvement à la source dont le taux de calcul sera fixé par le montant de l'impôt N-1 AVANT déduction de l'abattement des 10 % ou du montant des frais réels. Ce qui veut dire que d'emblée le redevable PAIERA PAR PRÉLÈVEMENT PLUS QUE CE QUI LUI SERA CALCULÉ lors du traitement de sa déclaration (qui restera en vigueur de toute façon). Il faudra donc restituer quasiment systématiquement des excédents en septembre.

« "Contemporanéité" de l'impôt ? Mes plumes caudales, oui ! » répond la Cigogne.

Alors quel est la réelle motivation de cette réforme absconse qui va confier aux mains des entités économiques du secteur privé les deniers publics, à l'image de la TVA qui est l'impôt le plus mal recouvré de France ?

Des perspectives de suppressions d'emplois ? Même pas, puisqu'on l'a dit plus haut ce recouvrement qu'on propose de transférer aux patrons s'effectue quasiment sans intervention des services. Au contraire, le redevable salarié défaillant aujourd'hui se voit soumis au recouvrement forcé par voie de saisie de ses rémunérations au plus tard 2 mois après la date limite de paiement.

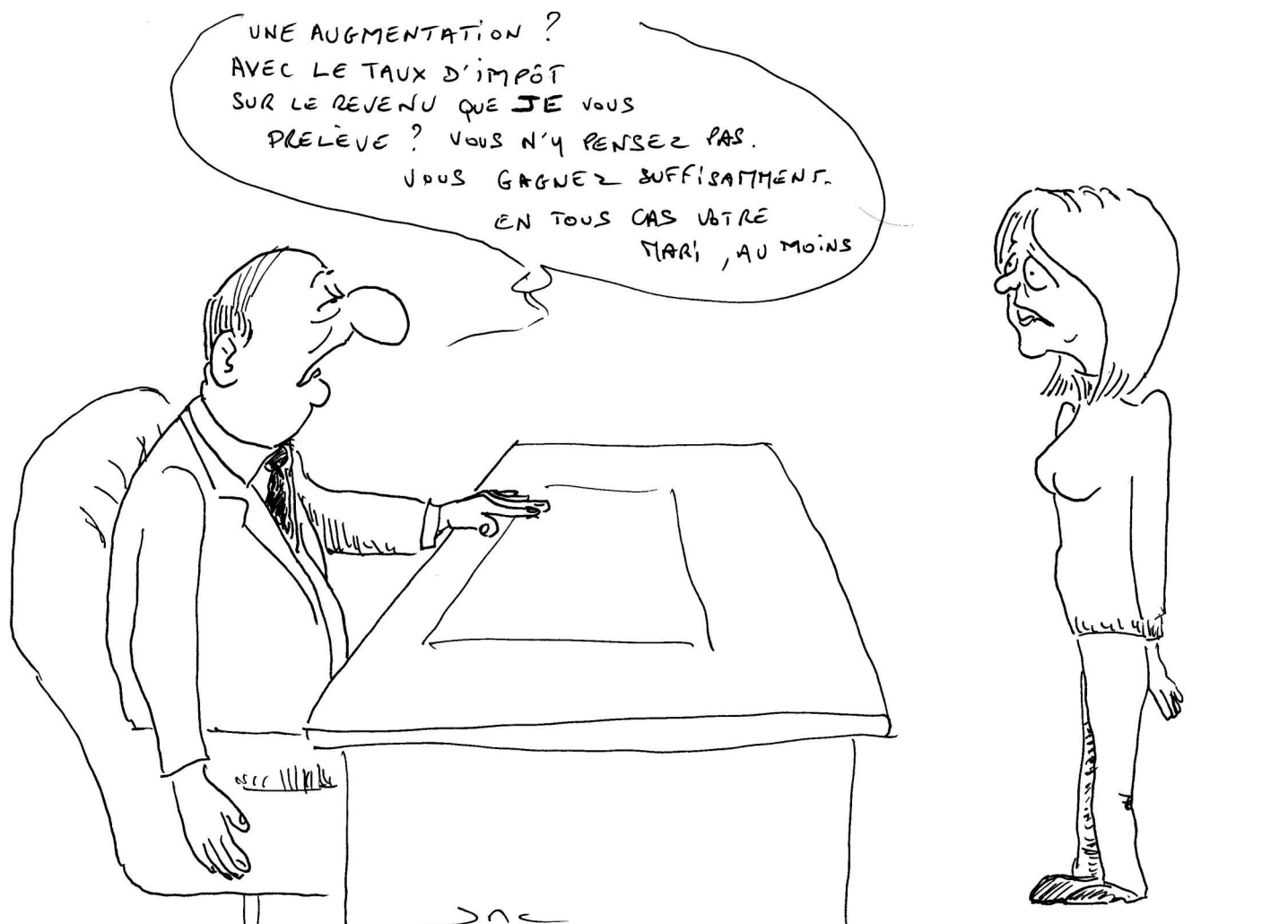
Combien de temps prendra le recouvrement de la part salariale retenue et non reversée par une entreprise en difficulté ou par un patron voyou ? Et combien d'agent mobilisés pour cette tâche ? Alors bon sang de bec en bois qu'est-ce qui peut bien pousser les sociaux des palais à précipiter notre fiscalité dans un tel marigot ?

N'y aurait-il pas là que la volonté de faire une ultime gâterie au grand patronat en lui offrant des ressources de trésorerie supplémentaires considérables avec lesquelles il aura loisir de faire joujou en bourse pour ...

(suite en page 2)

... faire fructifier tout ça pendant qu'il vilipendera les déficits abyssaux de Marianne la catin (mais prodigue malgré tout car le pognon ne travaillera plus pour elle pendant ce temps) ? Imaginez ce que représente la retenue mensuelle à la source de la masse salariale d'un groupe comme celui de M. Bolloré ou celui de M. Arnaud ? A contrario cette réforme va accroître encore la charge de travail administratif des PME, ce n'est

pas pour rien que la CGPME s'élève toutes truelles brandies contre cette mascarade fiscale. Quelle qu'en soit la raison on peut soupçonner qu'à terme et nocive au service public et à la progressivité de l'impôt, nous avons le devoir citoyen et professionnel de nous élever contre ce sabotage d'un système de recouvrement efficace.



Assemblée Générale

Bon nombre de collègues se sont inquiétés de la tenue de l'Assemblée Générale de la CGT FP 67. Eh bien, elle a été fixée par la Commission Exécutive au jeudi 24 novembre 2016, dans la salle de réunion du CIARUS à Strasbourg. La Cigogne rappelle à ses lecteurs, que tout agent de la DGFIP a annuellement le droit de participer à l'assemblée générale du syndicat de son choix, et bénéficie pour l'occasion d'une journée d'autorisation d'absence. L'AG est un important moment d'échanges et de débat, qui contribue à éclairer et à poser les orientations futures du syndicat. Venez nombreux !

Ils ont osé !

Effectivement, en vue de supprimer les guichets d'accueil des professionnels des services des impôts des entreprises, et bien entendu des postes, ils ont osé. Qui ils ? Nos directeurs et autres responsables de la DRFiP ont osé nous refaire le coup de l'expérience lointaine, dans une structure excentrée et de moindre importance, avec une fréquentation totalement différente qui, forcément avec la complicité voire la duplicité des responsables locaux, s'est déroulée de façon idéale, idyllique voire nirvanesque !

Après, fort de l'expérience, on étend sans vergogne, le système à l'ensemble du département où les paramètres ne sont plus les mêmes, et ça passe, compte tenu des courbures d'échines idéales des chefs de service concernés. Ce procédé archi vieux, vu et revu, avec sa dose de mauvaise foi n'est pas tombé aux oubliettes, et c'est fiers comme des « bars tabacs » (Artaban) qu'au CTL du 27 juin dernier, les responsables de Molsheim sont venus se vanter de l'efficacité de l'expérience, aucun quitus fiscal n'ayant bien évidemment été refusé sur le site durant la période.

La CGT propose au passage que ces efficaces et zélés chefs obtiennent une médaille ou une breloque. Ils l'ont bien méritée. La CGT propose aussi que ces champions du quitus fiscal viennent à Strasbourg, pour recevoir les appels téléphoniques (prises de rendez-vous), puis les documents et papiers (originaux) des visiteurs du site, souvent des gens du voyage ou d'illustres caravaniers du port du Rhin et autres quartiers chauds.

Nos grosses têtes locales n'ont rien trouvé de mieux que de vouloir installer dans un couloir du 35, une urne devant recevoir ces dossiers. Ceci veut dire que ces contribuables souvent nerveux et parfois belliqueux vont devoir se déplacer à plusieurs reprises et on imagine facilement les montées d'adrénaline en cas de manquements de pièces ou de refus du quitus. Car à Strasbourg, les choses ne se passent parfois pas aussi bien qu'à la cambrousse. Une pensée émue également pour la personne qui sera chargée de la surveillance de l'urne, ou de l'orientation de cette clientèle spéciale dirons-nous. Foutaises que tout cela ! On nous prend vraiment pour des truffes !

Dématérialisation dans le Secteur Public Local - L'envers du décor

"L'Administration de grand'papa, c'est fini, il faut moderniser" nous dit-on régulièrement en comité technique.

Certes. Mais pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix.

Et ce n'est pas le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui va nous rassurer. En effet, ce dernier déplore la réduction des fermetures annuelles de trésoreries, bref encourage la DGFIP à fermer plus et plus vite.

En outre, tout en vantant les avantages de la dématérialisation dans le Secteur Public Local (SPL), dont nous, agents, ne voyons que la partie émergée, ce rapport propose la centralisation des opérations des collectivités locales au niveau du département.

Eh oui, avec Hélios il est possible, depuis n'importe quel ordinateur relié au réseau DGFIP, de travailler sur les comptabilités des communes ou établissements publics tenues jusqu'ici dans les postes comptables non-centralisateurs (PCNC). Il suffit d'avoir les habilitations nécessaires. Pour preuve, certains agents de l'échelon de renfort peuvent en ce moment même accéder à 2 voire 3 PCNC différents sans bouger de leur chaise. De là à leur demander de faire le visa, la prise en charge, le paiement, ... il n'y a qu'un pas. C'est celui qu'à décidé de franchir le rapport de l'IGF. Donc demain, si nous nous taisons et laissons faire, le travail SPL sera fait dans une grosse usine par moins d'agents que la somme arithmétique de ceux oeuvrant actuellement dans les structures déconcentrées, et les postes comptables non-centralisateurs n'auront tout simplement plus de raison d'être.

Ah le réseau de proximité de l'ex-Trésor Public, c'est bien une relique de l'Administration de grand'papa!!!

Auto-satisfaction déplacée

Cela fait deux ans à présent, que le Centre Prélèvement Service du département est sollicité durant la Campagne d'Impôts sur le Revenu, pour saisir, notamment sur Strasbourg, les déclarations 2042 les plus simples. Ulysse local s'est d'ailleurs largement félicité de la réussite de l'opération durant l'été. Alors certes, l'on peut remercier les agents du CPS qui consentent ainsi à effectuer des tâches qui ne sont pas les leurs a priori, mais il faut rétablir un peu la réalité des choses.

Sans vouloir dévaloriser ni dénigrer en quoi que ce soit le travail des collègues du CPS, il convient de replacer les choses dans leur contexte. Ce transfert de tâches nécessite, il faut le dire, un travail de tri non négligeable en amont, sans compter toute une manutention, durant lesquels ces déclarations "simples" pourraient être saisies et validées d'un seul clic.

Les agents des Services des Impôts des Particuliers (SIP), par contre, ne sont ni déchargés, ni félicités pour la saisie des 2042 complexes. Au contraire, on leur met la pression, et s'ils prennent du retard au niveau de la saisie, ils risquent la sanction.

Franchement, tout cela est d'un ridicule, mais on le sait bien, il y a longtemps que le ridicule ne tue plus. Et l'auto-congratulation, cela fait tellement de bien !

La CGT espère bien que lorsque l'usine à gaz de la retenue à la source sera mise en place, si par malheur cela se concrétise, les autres services du département seront également mis à contribution, notamment pour recouvrer l'impôt non reversé par les patrons indécents, comme c'est malheureusement souvent le cas pour la TVA.



Les Sévices civiques

Dans sa frénésie à dévaloriser les services publics, et notamment l'administration des Finances Publiques, en réduisant au maximum l'accueil du public, pourtant traditionnellement l'une de ses principales raisons d'être, l'État français invente, de temps à autre, des gadgets pouvant donner l'illusion au grand public de son intérêt pour l'ensemble des citoyens, tout en permettant çà et là à de jeunes volontaires de réaliser une première expérience dans la vie active.

C'est ainsi qu'au printemps, dans plusieurs Centres des Finances Publiques, on a pu voir arriver quelques jeunes, hommes et femmes, bien décidés à œuvrer pour la grandeur de l'administration fiscale. Et en effet, pendant toute la période de la Campagne IR, ces jeunes ont été très largement sollicités et ont subi la pression journalière d'un public de plus en plus exigeant et excédé.

Leur travail consistait à orienter le public, à lui remettre si nécessaire les différents imprimés, ou encore à lui apporter de l'aide en cas d'utilisation du fameux PC dédié aux déclarations en ligne.

Mais il faut bien le dire, la déclaration en ligne n'a pas déchaîné des tonnes d'enthousiasme auprès des usagers du CFP du 35 avenue des Vosges notamment.

Hélas, depuis la fin de campagne, donc de la réception physique des 2042 papiers, à savoir de la fin du mois de mai, ces jeunes se retrouvent pour ainsi dire à traîner du matin au soir en compagnie du vigile, en haut de l'escalier, à tenir des portes ou à sortir du distributeur les tickets pour les usagers du site. Bref, ils s'emmerdent à cent sous de l'heure, et il n'est pas sûr que leur image du service public, ni celle des contribuables qui voient des jeunes inoccupés, en sorte grandie.

Il eut été bien plus judicieux, de leur permettre d'effectuer quelques tâches ponctuelles, nonobstant le frein du sempiternel secret professionnel, qui d'une part auraient déchargé les collègues sous pression et d'autre part leur auraient permis d'effectuer de façon plus utile, plus constructive et plus judicieuse, ce gadget

médiatique qu'est ce fameux service civique. Sauf qu'il n'est pas question qu'on puisse reprocher à l'Administration de faire du recrutement low-cost, ce qui tendrait à prouver qu'il y a des besoins en effectifs.

Il faut espérer pour ces jeunes qui n'y peuvent d'ailleurs rien, que les sorties des Taxes d'habitation et Taxes Foncières rendront leurs journées moins longues et moins ternes jusqu'au terme de leur mission en décembre.

La CGT reste persuadée qu'il vaut mieux recruter des titulaires pour effectuer les vraies missions de l'administration fiscale, telle celle d'un contrôle fiscal efficace et de qualité par exemple, que d'encourager le travail précaire de vacataires et autres emplois temporaires.



Les suites de l'affaire Illkirchoise.

Les agents du département se souviennent qu'avant de partir en vacances, le caissier du CFP d'Illkirch avait fait l'objet d'une usurpation de son droit à l'image par un contribuable indélicat, voire véreux, venu régler le montant d'un procès-verbal pour infraction routière, en pièces jaunes.

Le sinistre personnage, défaillant notoire au niveau de ses obligations fiscales, s'était en outre permis de diffuser la vidéo de l'incident sur "Facebook". Dans la foulée, certains médias friands de ce genre de péripéties visant à déprécier le travail de l'administration fiscale ont largement relayé l'incident sans pour autant s'inquiéter de l'intégrité fiscale du mauvais payeur.

La DRFiP, notamment en la personne de son n° 1 Bernard HOUTEER, a mollement réagi à ces faits inacceptables en adressant un courrier au contrevenant, au demeurant récidiviste, lequel au lieu de faire amende honorable, s'est permis d'insulter publiquement le directeur.

Il semblerait qu'au cours de l'été, la DRFiP se soit renseignée en haut lieu quant aux possibilités de poursuites de l'auteur de l'agression. Mais curieusement, il s'avère selon la loi, que n'importe qui puisse filmer un agent dans l'exercice de ses fonctions. Un guichet du trésor est un lieu public, soit !

Selon la CGT, le minimum des minimums eut quand même été de ramener le drôle d'oiseau à de meilleurs sentiments eu égard à ses obligations fiscales déclaratives et autres. Mais à la DRFiP ce n'est pas l'héroïsme qui prédomine, "une vérification de l'individu pourrait passer pour de la basse vengeance" (sic).

La CGT a une opinion plus haute de l'action de l'administration fiscale et du respect dû à ses agents, et aurait tendance à penser que l'ESFP* de l'individu paraît incontournable, quoi que pourraient en penser les médias et nos frileux directeurs !

*ESFP : Examen de Situation Fiscale Personnelle

Réalisé avec



Scribus (logiciel libre de PAO, distribué sous licence GNU GPL)



GIMP (logiciel libre d'édition d'images, distribué sous licence GNU GPL)



LibreOffice (suite bureautique libre)

JE ME SYNDIQUE À LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nom :

Prénom :

Grade :

Échelon :

Adresse administrative :

Adresse personnelle :

Bulletin à retourner au Syndicat par l'intermédiaire de votre correspondant local ou à :

Jean-Michel CHAIRON Trésorerie de Drulingen

Gilles STREICHER SIP de Strasbourg-Sud